

REGLEMENT DES CONCOURS OFFICIELS DE L'A.N.A.

INSCRIPTIONS

L'Association Nationale des Argentés s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoivent un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à un Concours officiel ANA, tous les éleveurs des races concernées; Argenté de Champagne, Argenté de Saint-Hubert, Argenté Anglais, Grand Argenté et Petit Argenté Clair plus autres coloris, qu'ils adhèrent ou non à l'Association.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculiculture, à l'aide des fiches éditées par cette dernière.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles, une préconisation du ou des juges officiant est faite par le délégué régional.

Les Champions concourent pour les G.P.E. et G.P.H.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Un minimum de 15 sujets toutes races confondues et de 2 exposants est requis pour que le Concours puisse être disputé.

Il sera attribué les titres suivants, toutes races et variétés confondues sauf championnat élevage :

Championnat d'élevage (sur 4 sujets)	Titre individuel
Un Champion Un vice champion Pour les petits, grands argentés et anglais Même variété	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle

RECOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice qui pour **se faire adressera un chèque de 60 euros à l'ordre de l'ANA chez Pascal Buffet 9 chemin de Warloy 80300 Albert.** Ce montant représente le coût des plaques offertes par titre qui seront fournies par l'ANA et remises dans la mesure du possible par le délégué de région, lors de la remise des prix. Tous les titres doivent être décernés minimum 95 points.

Pour le Champion et le Vice-Champion d'Élevage, il sera procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages par race et même variété de chaque exposant.

RESULTATS

Les résultats seront publiés dans le bulletin de l'Association Nationale des Argentés. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. Pour ce faire, les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au Délégué Régional.

PUBLICITE

Pour se faire connaître, l'ANA fournira une page publicitaire que les organisateurs inséreront gratuitement dans le catalogue.